

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 mars 2018

Membres de droit			
		Présent(e)	Pouvoir confié à
1.	Le directeur chargé de l'enseignement supérieur au ministère chargé de l'enseignement supérieur, représenté par Madame Sophie Mazens , cheffe du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire	X	
2.	Le recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Alexandre Bosch , secrétaire général-adjoint de la Chancellerie	X	
3.	Le président de la Bibliothèque nationale de France, représenté par Monsieur Philippe Vallas , adjoint du directeur du département de la conservation, direction des services et des réseaux	X	
Membres des établissements utilisateurs			
4.	La présidente de l'Université Paris Diderot, représentée par Monsieur Christophe Pérales , directeur du service commun de la documentation	X	
5.	Le président de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, représenté par Monsieur Thierry Kouamé , chargé de mission pour les bibliothèques et la politique documentaire	X	
6.	La présidente de l'Université Paris-Sud, représentée par Madame Patricia Le Galèze , directrice du service commun de la documentation	X	
7.	Le président de l'Observatoire de Paris, représenté par Madame Véronique Stoll , directrice de la bibliothèque		Madame Valérie Néouze
Personnalités désignées pour leurs compétences			
8.	Monsieur Olivier Forcade , professeur des universités, directeur des Presses Universitaires de l'Université Paris-Sorbonne		absent
9.	Monsieur Philippe Marcerou , inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration	X	
10.	Monsieur Jacques Millet , délégué à l'information scientifique et technique, à la Direction de la recherche de l'INRIA		Madame Sophie Mazens
11.	Madame Valérie Néouze , directrice du service commun de la documentation de l'Université Paris Descartes – Paris 5	X	
Membres élus par les personnels			
12.	Un représentant des personnels de catégorie A, Madame Nadine Licata , attachée d'administration	X	
13.	Un représentant des autres personnels, Madame Alexandra Stefanni , adjoint technique de recherche et de formation	X	
Membres avec voix consultative			
	Madame Chantal Bonnefoy , adjointe la contrôleur budgétaire, DRFIP Île-de-France - Paris	X	
	Madame Christine Montagne , agent comptable du CTLES	X	
	Monsieur Guillaume Niziers , directeur du CTLES	X	
Invités			
	Madame Brigitte Auby-Bucherie , directrice des bibliothèques de l'Université Paris 3, représentée par Madame Sophie Faure de Vomécourt , responsable du pôle collections	X	
	Madame Laurence Bobis , directrice de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne	X	
	Madame Anne-Elisabeth Buxtorf , directrice de la Bibliothèque de l'INHA	X	
	Madame Chantal Clem , contrôleur budgétaire académique, Rectorat de Créteil	X	
	Madame Laure Cardoux , gestionnaire des ressources humaines et des conventions de location d'espace au CTLES	X	
	Madame Stéphanie Groudiev , chef de projet Grand Equipement Documentaire, Campus Condorcet	X	
	Madame Emmanuelle Massari , responsable du service de la conservation partagée au CTLES	X	
	Madame Valérie Tesnière , directrice de La Contemporaine	X	
	Madame Marie-Lise Tsagouria , directrice de la BULAC	X	

Le quorum étant atteint (12 voix sur 13), Monsieur Philippe Marcerou ouvre la séance en présentant le nouveau directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes), Monsieur Guillaume Niziers, nommé à compter du 1er janvier 2018 par arrêté ministériel en date du 21 novembre 2017.

Monsieur Philippe Marcerou salue l'action de l'ancienne direction qui a accompagné une transformation profonde du CTLes avec, notamment, la rénovation du décret et l'extension des compétences de l'établissement et la construction d'un nouveau bâtiment.

Monsieur Philippe Marcerou demande si la poursuite de l'envoi par mail des convocations et des dossiers effectué cette fois-ci conviendra à tous les membres à l'avenir. L'avis général est favorable.

Monsieur Philippe Marcerou informe les membres que le conseil se réunit au-delà de la limite du 16 mars fixée par la circulaire sur la gestion budgétaire et comptable 2018, en raison de l'installation récente du directeur. Le contrôle budgétaire régional, saisi par le directeur, a autorisé ce dépassement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Philippe Marcerou propose qu'une synthèse des interventions et des décisions remplace dorénavant la forme du verbatim pour les prochains procès-verbaux. La proposition recueille l'assentiment du conseil.

2. Rapport d'activité 2017

Le rapport d'activité est présenté par le directeur.

2.1 Les collections versées par les bibliothèques

Le volume des transferts a fortement augmenté en 2017, principalement au titre du dépôt : 5 603 mètres-linéaires, alors que le nombre n'avait jamais dépassé 4 000.

Le traitement d'une moyenne hebdomadaire de 150 mètres linéaires de collections atteinte cette année doit être considéré comme le niveau maximum soutenable par l'effectif actuel.

Le tableau du stockage provisoire fait apparaître que la durée est paradoxalement longue de plusieurs années, souvent plus de dix. Par ailleurs, la capacité d'accueil du CTLes est atteinte pour une période temporaire. Dans une situation antérieure très insatisfaisante, les palettes encombraient des espaces de circulation. Depuis l'ouverture du nouveau bâtiment en fin d'année 2016, les palettes sont déposées sur un plateau nu. Toutefois, la BnF qui supervise l'ensemble du site de Bussy-Saint-Georges a fait savoir récemment que la mise en exploitation du plateau ne lui avait pas été déclarée. Le CTLes demandera donc à la BnF la mise à jour de la convention de gestion du site, qui entraînera vraisemblablement un nouveau calcul de la répartition des charges financières.

Les dons représentent une part marginale pour le CTLes qui n'a pas vocation à en accueillir en dehors de la modalité de cessions de collections.

Une faible part des collections déposées repart tous les ans dans les bibliothèques d'origine, un peu plus de 1 500 mètres linéaires en 2017.

Le taux d'occupation des magasins, tous formats confondus, atteint fin 2017 plus de la moitié des espaces disponibles.

La bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et la Bibliothèque interuniversitaire de santé sont les deux premiers utilisateurs des capacités du CTLes.

Le traitement des collections représente une charge importante. Au 31 décembre 2017, le catalogue du SUDOC comporte 362626 documents cédés et localisés au CTLes. Le chantier

de signalement rétrospectif des thèses étrangères de l'Université de Baltimore cédées par la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne se poursuit, tout comme celui des thèses d'odontologie cédées par la bibliothèque interuniversitaire de santé.

En plus, le CTLes assure la « sauvegarde nationale » des exemplaires imprimés des revues provenant des éditeurs Elsevier et Wiley auxquelles les bibliothèques de l'enseignement supérieur ont souscrit un abonnement en ligne. Plus de 4 000 fascicules ont été réceptionnés en 2017, en un petit nombre de gros arrivages, dont le traitement court tout au long de l'année.

16 944 documents ont été communiqués, soit 67 par jour ouvré.

94 % des demandes de communication proviennent des bibliothèques versantes pour leurs fonds déposés. La bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne représente 55% des demandes.

6,94 % des demandes n'ont pu être servies, principalement pour des difficultés d'identification. Ce taux est à peu près stable d'une année sur l'autre.

2.2 Les activités extérieures

En 2017, le CTLes a organisé dans les locaux de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) un congrès de l'IFLA sur la fourniture de documents (*The 15th IFLA International Interlending and Document Supply Conference, No Library Left Behind: Cross-Border Resource Sharing, 04 - 06 October 2017*, <http://www.ilds2017.org/>). 97 participants ont été enregistrés. L'INHA et la Fondation Dosne-Thiers ont hébergé respectivement une soirée événementielle et un cocktail.

L'organisation a généré des recettes à travers les frais d'inscription et le soutien de sponsors. La convention signée entre l'IFLA et le CTLes prévoit le reversement à l'IFLA de 80% de l'excédent. L'opération sera effectuée dans le courant de l'année 2018.

Par ailleurs, un voyage d'étude d'une partie du personnel du CTLes a été organisé dans des bibliothèques universitaires à Vienne en Autriche.

2.3 Les moyens

Le plafond d'emplois autorise 4 ETPT sur budget propre.

Le CTLes autorise le télétravail. Quatre agents sont concernés : 1 pour la filière bibliothèques, 1 pour la filière ITRF, 2 pour la filière administrative.

Le volume horaire de formation reçue représente 86 jours-hommes.

La direction a commandé au cabinet Alter & Sens un audit sur la qualité de vie au travail et les risques psychosociaux. La restitution finale a eu lieu en juin 2017. La création d'un CHSCT faisait partie des préconisations, comme déjà évoqué lors de la précédente séance. Depuis le début 2018, la situation a évolué. Après concertation entre le nouveau directeur, le président du conseil d'administration et la cheffe du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, il a été convenu de privilégier, par simplification pour un établissement de taille modeste, l'élargissement des compétences du comité technique aux missions du CHSCT. Monsieur Philippe Marcerou demandera l'inscription de cette décision à l'ordre du jour de la prochaine séance pour approbation par le conseil.

En 2017, la direction a fait appel à un consultant pour une mission d'assistance sur la préparation du budget rectificatif et la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire et comptable. La mission continue de courir sur 2018.

Une nouvelle convention de gestion des charges a été signée entre le CTLes et la BnF, précisant notamment la répartition financière (44% et 56%) après la mise en exploitation de la moitié du nouveau bâtiment.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la GBCP, le CTLes s'est doté d'un outil informatique permettant la transmission des pièces justificatives relatives à la facturation gérée dans le logiciel budgétaire et comptable WinM9 (société GFI).

2.4 Les orientations 2018

L'établissement poursuivra le plan de charge 2018-2019 des transferts de collections dont le marché se termine le 31 octobre 2019. La prochaine programmation sera construite avec les bibliothèques courant 2019, afin de passer un nouveau marché avec un transporteur.

Le CTLes poursuivra l'accompagnement des plans de conservation partagée des périodiques. A l'automne, l'établissement organisera sur son site une journée d'études spécifique.

Lors du précédent conseil d'administration, la création d'un service de fourniture à distance de documents (transmission électronique) avait été évoquée pour 2018. Elle reste d'actualité. Egalement, le CTLes pourra étudier la possibilité d'offrir un service de numérisation à la demande de documents libres de droits comme celui de la bibliothèque interuniversitaire de santé [Ebooks on demand].

2.5 Discussion

Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la bibliothèque de l'INHA, remercie le CTLes pour son activité indispensable au fonctionnement des bibliothèques d'Île-de-France. Les collections de la bibliothèque centrale des musées nationaux stockées provisoirement au CTLes seront intégrées à l'INHA, après la rénovation en cours du site Richelieu.

Madame Laurence Bobis, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS), remercie à son tour les équipes du CTLes pour les opérations de transfert, la fourniture de documents et le suivi des plans de conservation partagée. La BIS va tenter de résoudre la question des 315 mètres linéaires de stockage provisoire actuel.

Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la BULAC, précise que les 575,32 mètres-linéaires qui sont mentionnés comme transférés du CTLes à la BIS dans le rapport d'activité (page 4), sont en réalité à la BULAC. Le rapport d'activité sera corrigé.

Monsieur Philippe Marcerou pointe le tableau de la page 2 du rapport d'activité et l'écart entre les deux principaux modes d'entrée des documents au CTLes avec un nombre de cessions qui tend à se réduire fortement. Le meilleur bénéfice commun de la capacité de stockage est assuré par les cessions, car l'établissement constitue ainsi une bibliothèque régionale de dépôt sans doubles.

Madame Sophie Mazens souhaiterait une re-définition du stockage provisoire pour éviter les dépôts de très longue durée sous ce statut.

2.6 Focus sur l'état des plans de conservation partagée

Madame Emmanuelle Massari, responsable du service de la conservation partagée au CTLes, présente l'état des plans de conservation partagée des périodiques co-animés par le CTLes.

a) **Etat des lieux.** Les PCP suivis par le CTLes participent au dispositif CollEx-Persée. Le CTLes en tant que délégataire de gestion reçoit 350 000 € pour reversement aux partenaires. Le rapport d'activité présente les faits marquants réalisés en 2017 pour 9 PCP en LSHS et 5 en sciences, soit au total 13 PCP thématiques et nationaux de périodiques papier dont le CTLes assure le rôle de pilote logistique, à l'exception du PCP de mathématiques (cependant bénéficiaire d'une subvention via le CTLes au titre de CollEx-Persée.)

En 2017, après un appel à projets du CTLes, une commission regroupant des représentants de l'enseignement supérieur et un représentant de la BnF a retenu 10 dossiers sur 14, dont 8 PCP déjà existants ont reçu un soutien financier pour continuer leur développement et 2 nouveaux

en histoire et en sciences de l'Antiquité. Madame Laurence Bobis précise que l'histoire médiévale constitue le premier volet du PCP histoire qui englobera également l'histoire contemporaine.

Le PCP philosophie est en attente de la signature de sa convention bipartite depuis 2017, pour un éclaircissement juridique, mais continue son développement.

b) **Difficultés.** Parmi les treize PCP, trois connaissent une évolution différente, plus lente et plus difficile par rapport aux dix autres au même stade d'évolution :

- Le PCP STAPS est actif dans son réseau (un partenaire a rejoint le réseau en 2018), mais son corpus restreint ne s'est pas enrichi depuis 2014. Toutefois, l'intégration de l'INSEP est à l'étude pour 2018.

- Le PCP italien est récent (2016) et en est à la phase de préparation du corpus. Il n'est pas encore visible dans le SUDOC, ni dans la base de gestion PMB du CTLes. A ce stade, l'accompagnement du CTLes n'est pas sollicité de la part de l'Université Grenoble Alpes, malgré deux subventions reçues en 2016 et 2017.

- Le PCP géographie est à l'arrêt depuis 2015.

Monsieur Philippe Marcerou résume la situation en indiquant que le nombre de PCP à gérer sur la durée pose problème.

Madame Laurence Bobis ajoute à l'état des lieux fait par le CTLes que les PCP sciences de l'Antiquité et histoire connaissent déjà des résultats : un corpus de 218 titres est établi et un réseau de partenaires est en voie de constitution.

Madame Valérie Néouze rappelle que la bibliothèque de psychologie de Paris-Descartes souhaite mettre en place un PCP en psychologie, et pourrait profiter d'une intégration potentielle d'une partie des collections de l'INIST.

Monsieur Guillaume Niziers répond qu'il n'y a pas de raisons d'ouvrir de nouvel appel à projets tous les ans, mais que le CTLes assurera en 2018 la poursuite de l'accompagnement des établissements ayant fait une demande de financement bisannuel en 2017. La possibilité d'examiner l'ouverture de nouveaux plans dont la préparation est arrivée à maturité sera toutefois examinée, dans la mesure des capacités de suivi du CTLes.

Madame Valérie Tesnière souhaite savoir où en est l'évolution de la base de gestion. Madame Emmanuelle Massari indique que la base de gestion PMB a bénéficié d'un développement permettant d'effectuer des imports hebdomadaires et des imports trimestriels pour des corpus complets avec une automatisation des codes faite par l'ABES et non plus par les partenaires. Lors de la première vague de janvier 2018, un certain nombre de titres a échappé à cet import. Une deuxième est prévue en avril. Les ajouts de titres et de nouveaux partenaires sont effectués à un rythme seulement trimestriel, car ils impliquent un travail important de la part du CTLes et de l'ABES.

Madame Patricia Le Galèze souhaite connaître les raisons de l'impression d'arrêt du PCP STAPS. Emmanuelle Massari indique que 65 titres avaient été intégrés et qu'aucun ajout n'a été effectué depuis 2015, malgré l'intégration de Paris 13 depuis le mois de janvier. Toutefois, Madame Patricia Le Galèze considère que ce PCP n'est pas en difficulté et qu'il est normal que le nombre de titres soit à ce stade réduit, d'autant que 12 partenaires sont toujours actifs. Le CTLes prend donc en compte la possibilité de commencer la phase des transferts de collections.

c) **Une journée d'étude** sur la conservation partagée sera organisée par le CTLes en octobre-novembre 2018 sur le site de Bussy-Saint-Georges. L'objectif est de rassembler les partenaires actuels et de fédérer de nouveaux acteurs. Le programme est à l'étude après un premier appel à idées auprès des pilotes scientifiques des PCP dans les bibliothèques : par exemple, l'articulation du numérique et du papier, les PCP dans le cadre de la politique documentaire, la place des titres pluridisciplinaires, l'interaction PEB et PCP...

Le découpage de la journée prévoit des conférences en auditorium le matin, des ateliers l'après-midi et une visite du CTLes pour les personnes intéressées. Les inscriptions seront gratuites et des entreprises partenaires du CTLes soutiendront financièrement cette journée.

Le rapport d'activité de l'établissement est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du compte financier

Madame Nadine Licata, gestionnaire administrative, et Madame Christine Montagne, agent comptable, présentent le compte financier de l'établissement.

-L'établissement a procédé à la bascule budgétaire et comptable de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 conformément aux prescriptions du décret relatif à la GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique).

-L'établissement s'est engagé dans le renforcement de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable. A cet effet, un audit a été réalisé, aboutissant à des recommandations qui ont permis d'établir un plan d'action et à l'élaboration d'une cartographie des risques.

-L'année 2017 a été marquée par l'organisation budgétaire du congrès international ILDS (Interlending and Document Supply Conference) de l'IFLA.

- Le tableau n°1 présente les autorisations d'emploi : 4 ETPT pour une masse salariale de 89 511,95 €, soit une exécution de près de 100 % par rapport au budget prévisionnel n°2. Ces 4 ETPT sur budget propre concernent 1 bibliothécaire, 1 BIBAS et 2 magasiniers.

- Le tableau n°2 présente les autorisations budgétaires : en comparaison avec le prévisionnel du budget rectificatif n° 2, l'ensemble des dépenses a été exécuté à hauteur de 97,16% dont 97,21% pour les dépenses de fonctionnement, 93,19% pour les dépenses d'investissement et 99,84% pour les dépenses de personnel. De même, l'ensemble des recettes a été exécuté à hauteur de 91,24% dont 91,09% pour les recettes globalisée et 100% pour les recettes fléchées. Au 31 décembre 2017, les dépenses étant supérieures aux recettes, le solde budgétaire affiche un déficit d'un montant de 267 598 €.

- Le tableau n°3 présente le détail par destination de dépenses et par nature de recettes du tableau n°2.

- Le tableau n°4 relatif à l'équilibre financier présente un solde budgétaire déficitaire de 267 598 €, résultant du tableau des autorisations budgétaires précédent. Les opérations de trésorerie non budgétaires qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires s'y retrouvent. Le tableau d'équilibre financier comprend, d'un côté les besoins de financement, de l'autre les financements. Un solde budgétaire déficitaire, un décaissement non budgétaire (pour compte de tiers) sont constitutifs d'un besoin de financement.

- Le tableau n°5 retrace le détail des opérations traitées en encaissements/décaissements en comptes de tiers dont le montant global est indiqué dans le tableau lié à l'équilibre financier. Il s'agit notamment des opérations relatives aux opérations de reversement financier aux établissements participant aux PCP dans le cadre de CollEx-Persée, ainsi que des opérations relatives à la TVA collectée et déductible

- Le tableau n°6 porte sur la situation patrimoniale de l'établissement. Il indique un montant de recettes à hauteur de 1 380 495,79 € contre un montant de dépenses à hauteur de 1 625 446 €. Cette situation aboutit à un résultat comptable de fonctionnement indiquant une perte d'un montant de 244 950,21 €. Ce résultat est corrigé par les opérations d'amortissement et les subventions virées en sections d'investissement. On définit une insuffisance de capacité d'autofinancement à hauteur de 137 923,83 €. Concernant les opérations d'investissement, un prélèvement sur le fonds de roulement est effectué à hauteur de 187 453,40.

Le fonds de roulement disponible est corrigé des mouvements des stocks initiaux : l'établissement dispose ainsi d'un fonds de roulement de moins de six mois de dépenses de fonctionnement décaissables, soit 179 jours de dépenses, contre 253 jours en 2016.

La hauteur du fonds de roulement est à mettre en regard du coût du projet de travaux sur les trappes de désenfumage pour lequel le CTLes avait fait une prévision de 500 000 €. Or le

montant des travaux sera certainement plus élevé que celui initialement prévu.

L'établissement dispose d'un patrimoine au 31/12/2017 de 13 341 521,12 €. Toutefois, ce patrimoine ne tient pas compte de la livraison du nouveau bâtiment. Le CTLes rencontre des difficultés à le faire évaluer. Toutefois, l'objectif est de parvenir en 2018 à obtenir son évaluation afin de l'intégrer comptablement dans le patrimoine de l'établissement.

En matière d'immobilisations, le CTLes doit procéder à un ajustement de l'état de l'actif à travers un travail à réaliser en 2018 relatif aux inventaires physique et comptables.

- Le tableau n°7 relatif au plan de trésorerie présente les opérations de décaissement et d'encaissement par mois pour les trois enveloppes personnel, fonctionnement et investissement et regroupe les opérations budgétaires, non budgétaires et en comptes de tiers.

- Le tableau n°8 expose un focus sur les opérations liées aux recettes fléchées : une subvention de 16 740 € a été perçue en 2017 pour le développement d'un portail informatique. Cette somme est donc destinée à une prévision de dépenses en 2018.

- Le tableau n°9 relatif aux opérations pluriannuelles présente en exécution pour 2017 et en prévision pour les années suivantes, l'ensemble des marchés en cours et nouveaux. En 2017, deux nouveaux marchés ont été passés sur le transfert des collections et la téléphonie.

- Le tableau n°10 est la synthèse budgétaire et comptable des informations présentées dans les précédents tableaux. Il expose la situation de l'établissement en 2017 à partir des stocks initiaux au 21/12/2016 et présente l'évolution des flux au cours de l'année 2017, ainsi que la situation patrimoniale au 31/12/2017.

A la suite d'une question de Madame Valérie Néouze, Monsieur Guillaume Niziers indique que des travaux de correction du nouveau bâtiment qui ne peuvent plus être intégrés dans la garantie de parfait achèvement seront vraisemblablement à prendre en charge par le CTLes, avec l'aide de la BnF gestionnaire du site. Si c'était le cas, une programmation budgétaire devrait être dressée.

Madame Chantal Bonnefoy confirme auprès du conseil que la situation financière de l'établissement est saine. Toutefois, Madame Chantal Bonnefoy indique que la provision initialement inscrite à hauteur de 500 000 € a un fort impact sur le résultat patrimonial. C'est pourquoi l'établissement se retrouve dans une situation d'insuffisance d'autofinancement. Madame Bonnefoy recommande la maîtrise des dépenses et l'augmentation de recettes propres, car la possibilité du prélèvement sur le fonds de roulement n'a qu'un temps.

Monsieur Philippe Marcerou et Monsieur Guillaume Niziers sont sceptiques sur la possibilité de réduire les dépenses alors que l'établissement est installé sur un rythme de croisière. Monsieur Guillaume Niziers évoque la consommation électrique qui a augmenté depuis la mise en service du nouveau bâtiment et représente 10% de l'enveloppe de fonctionnement annuelle.

Madame Montagne indique que le résultat patrimonial est affecté à hauteur de 244 940,21 € sur les opérations suivantes :

- 212 568,08 € affectés en report à nouveau sur le solde créditeur du compte 110 : le résultat positif de 2016 est utilisé pour absorber une partie des pertes de 2017.
- 32 382,13 € de pertes sont affectés en report à nouveau sur le solde débiteur du compte 119.

Le compte financier est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

4. Information sur les marchés en cours

Madame Nadine Licata présente le tableau qui détaille la situation au 31/12/2017 des marchés, contrats, conventions et cotisations pour un montant global de 797 647 €. La part

la plus importante des dépenses est attribuée à la convention liant le CTLes avec la BnF ainsi que le contrat EDF.

Ce tableau annule et remplace le tableau figurant dans le rapport d'activité et qui avait été édité avant une dernière mise à jour.

5. Information sur le contrôle de gestion interne

L'établissement s'est engagé dans le renforcement du contrôle interne budgétaire et comptable. A cet effet, un audit a été réalisé au cours de l'année 2017 et se poursuit en 2018. Des recommandations ont permis d'établir un plan d'actions, illustré à travers une cartographie des risques dans une perspective de de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Madame Nadine Licata présente cette cartographie des risques avec les différents cycles liés à la gestion du budget, la gestion des ressources humaines, le traitement des recettes et des dépenses, ainsi que des opérations relatives aux immobilisations. Ces différents cycles mettent en exergue des processus à enjeux (budget, opérations en compte de tiers, chaîne de la commande publique, exécution de la recette...) et permettent l'évaluation de l'existant et la détermination de risques. La plupart des risques détectés en 2017 ont déjà fait l'objet d'un plan d'actions ou sont en cours de levée.

6. Information sur les besoins de stockage transitoire du projet de Grand équipement documentaire du Campus Condorcet

Madame Stéphanie Groudiev, directrice du projet Grand Equipement Documentaire (GED) du Campus Condorcet, présente les besoins de stockage de collections consécutifs à un décalage entre la livraison des bâtiments des enseignants-chercheurs mi 2019 et de la bibliothèque fin 2020 au mieux. Or, les enseignants-chercheurs doivent impérativement disposer des fonds documentaires sur le campus Condorcet dès leur installation, et la documentation ne doit pas constituer un obstacle à l'ouverture du Campus. Le stockage et la communication doivent alors être repensés par rapport au calendrier initial. Un projet spécifique de recours au CTLes permettrait le stockage distant des collections à partir de septembre 2019 avec la mise en place d'un système de fourniture de documents dédié. Il s'agirait de déménager pour septembre 2019 au minimum 20 kilomètres-linéaires de collections sur les 34 existants. Ce déménagement pourrait se faire dans le nouveau bâtiment du CTLes actuellement non équipé. L'opération doit être entièrement conçue de manière à ne pas avoir d'impact sur la capacité du CTLes à maintenir le niveau de ses services auprès des autres bibliothèques dans la période 2018-2021. Un premier échange d'informations entre le CTLes et la direction du projet GED a eu lieu le 6 mars.

7. Proposition de fermeture de l'établissement entre Noël et le jour de l'An

Le directeur propose la fermeture de l'établissement entre Noël et le jour de l'An, période de très faible activité, les bibliothèques partenaires étant elles-mêmes fermées pour la plupart.

La période de fermeture est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Le président lève la séance à 12H20.